



Mobilisation des industriels pour la mise en place de chaufferies

Webinaire sur la méthodologie
1^{er} octobre 2019

Support et liste des participants en annexe

I.	Bonnes pratiques méthodologiques identifiées par le CIBE (rappel)	1
II.	Rappel sur les appels à projets BCIAT du Fonds Chaleur par l'ADEME	2
III.	Retour d'expériences de la CCI du Gard	2
IV.	Point de vue du Bureau d'études Inddigo	3
V.	Point du vue de l'exploitant Engie Cofely	4
VI.	Point de vue d'un réseau d'animation des entreprises dédié à l'énergie, Orace	5

I. Bonnes pratiques méthodologiques identifiées par le CIBE (rappel)

E. PAYEN (CIBE) rappelle l'historique des travaux du CIBE sur le sujet de la mobilisation des industriels et les bonnes pratiques déjà identifiées.

Les spécificités de ces types de porteurs de projets sont :

- Souvent des compétences techniques, administratives et financières parfois pointues
- Besoin de **confidentialité**
- **Complexité** technique (vapeur, eau surchauffée,...)
- **Tarifs** d'achats de l'énergie fossile parfois **extrêmement bas**
- Exigences accrues :
 - De **réponses rapides et efficaces** (Peu de temps disponible)
 - De **rentabilité** économique (2/3 ans de temps de retour)
 - De garantie d'approvisionnement
 - De garantie sur la technologie

Les **secteurs particulièrement pertinents** semblent être :

- Agroalimentaire (laiteries, distilleries, transformation/conservation, industrie des boissons, production d'engrais,...)
- Élevage d'animaux (poules, cochons, salle de traite,...)
- Serres
- Hôtellerie
- Fabrication de tuiles
- Industrie du papier/carton



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Commentaires :

S. THOUIN (ADEME Angers) complète en indiquant que c'est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME que le CIBE a mis en œuvre ces réflexions et partages de retours d'expériences depuis ces nombreuses années.

C. ARNAC porte l'attention sur le fait que les exploitations agricoles ciblées devraient avoir une démarche globale environnementale (maîtrise et économie de l'énergie, notamment).

II. Rappel sur les appels à projets BCIAT du Fonds Chaleur par l'ADEME

S. THOUIN rappelle le contexte énergétique français et le potentiel de développement représenté par le secteur industriel.

Les **trois leviers d'actions** identifiés sont :

1. L'efficacité énergétique
2. Récupération de chaleur fatale
3. Intégration des énergies renouvelables

Il revient sur les **taux et formes d'aides proposés par l'ADEME** pour ce type de projets.

Il présente les **résultats des appels à projets BCIAT** de 2009 à 2018 sous forme de tableaux et graphes.

Enfin, il détaille les **publications et supports de formation** (MOOC) existants à venir pour communiquer et approfondir sur le sujet.

Commentaires :

P. BESSON (ADUHME) signale que le **soutien des structures d'animation** (qui participe indirectement à la mobilisation des industriels) est très **variable** d'une région à l'autre et que dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le dispositif n'existe plus depuis plusieurs années. F. ANGEBAULT et A. MIQUEL (ADEME Nouvelle Aquitaine) confirment qu'une disparité existe qui est également du fait de politiques des conseils régionaux variables qui impactent les politiques des délégations régionales de l'ADEME. Sur leur région, l'animation bois-énergie est soutenue et le regroupement des régions a même permis de créer une animation sur l'ex-Région Limousin qui en été dépourvue.

F. ANGEBAULT demande un **argumentaire pour convaincre les industriels qui doivent renouveler leurs installations bois** de ne pas passer au gaz alors qu'il n'y a, à l'heure actuelle, pas de soutiens mobilisables via le Fonds Chaleur. En ex-Région Poitou-Charentes, il indique qu'il existe, en effet, de nombreuses installations industrielles bois qui ont entre 20 et 25 ans. F. PAULUS explique que si il y a une augmentation de puissance, des financements peuvent être obtenus (« mais seulement sur les kWh supplémentaires » complète F. ANGEBAULT). M. LE TREIS (AILE) pense que le seul argument du bilan financier sur l'ensemble de la durée de vie de la chaufferie peut motiver l'industriel à rester au bois. G. DESMIER confirme que c'est, en effet, le **prix stable de l'énergie bois et le retour de la TICGN** (Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel) qui sont à mettre en avant.

III. Retour d'expériences de la CCI du Gard

A. MORENO (CCI du Gard) rappelle le contexte du département du Gard en ce qui concerne les industries.

En tant qu'animation bois-énergie au sein d'une CCI, il a une position privilégiée pour accéder aux industriels.

Ainsi, les démarches qu'il suggère de mettre en place :

Webinaire du 1^{er} octobre 2019 « Méthodologie de démarchage des industriels » - Compte-rendu
CIBE – Comité Interprofessionnel du Bois Energie



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

- **Pas de campagnes de courriers**
- **Pas de campagnes de phoning**
- Inventaire des **clubs d'entreprises et recherche de personnes ressources** dans leur sein
- Sollicitation des **conseillers industrie, tourisme, commerce et animateurs de clubs d'entreprises dans les CCI** pour un accès facilité aux personnes ressources. Par ailleurs, les CCI peuvent être en demande de réalisation de manifestations sur la thématique des EnR,...
- Inventaire des **manifestations industrielles locales et participation**
- **Proposition d'interventions courtes durant les activités des clubs** (AG, réunions thématiques, etc.).
- **Proposition de micro-conférences** auprès des organisateurs de salons professionnels.

Il s'agit dans ces démarches de toucher un grand nombre, en un seul point et dans un temps réduit. C'est un premier niveau de contact qui permet d'agréger des « curieux » qui pourront devenir de futurs porteurs de projets.

Il suggère de limiter le temps d'intervention auprès des assemblées de clubs à 10 minutes maximum en citant un exemple de réalisation ENR lié au secteur d'activité concerné et avec un focus sur la manne de subventions mobilisables et les économies à la clé.

De plus, il a identifié deux pistes à explorer :

- Approche par **optimisation patrimoniale et fiscale** par le renouvellement des investissements de production
- Industriels attentifs aux évolutions des confrères et concurrents (**benchmark** recommandé)

Sur son territoire, il ajoute qu'il est confronté à la demande de **solutions EnR chaleur + froid** (exemple des grandes surfaces généralistes ou spécialisées ou encore d'ateliers tempérés).

IV. Point de vue du Bureau d'études Inddigo

F. PAULUS (Inddigo), présente la présentation mise en place depuis 2014 pour le compte de l'ADEME pour susciter des projets bois industriels. À l'heure actuelle, une cinquantaine de dossiers sont suivis.

Elle identifie la typologie des **projets qui se réalisent** :

- Difficile d'atteindre 11,6 GWh EnR pour du chauffage de locaux uniquement (1 seul projet : 50 000 m² de bureaux) :
- Majoritairement du **process** :
 - Projets à partir de 2MW Bois (6000 h pleine puissance) jusqu'à 40/60 MW (et au-delà)
 - Industriels (papeterie, agroalimentaire, 1ère et 2ème transformation du bois, briqueterie, tuilerie)
 - Secteur Agricole (séchage)
- Les **sous-produits / déchets** des industriels, un levier économique majeur
- Les gros consommateurs soumis à **Quotas CO2**
- Le gel de la TIGCN n'est pas une bonne chose pour les projets biomasses de taille intermédiaire (2-10 MW)
- Tirer profit d'une production EnR pour l'**image** de l'entreprise et aussi dans certains secteurs pour la baisse du contenu CO₂ du produit fabriqué.

V. Point du vue de l'exploitant Engie Cofely

G. DESMIER présente rapidement Engie et les projets industriels et cogénération suivis.

Les démarches qu'il suggère :

- Identifier les **secteurs adaptés** et si les usages sont **compatibles** avec la biomasse.
- Identifier les **motivations et critères de décisions** des industriels pour un projet biomasse : économique, image, contrainte CO2, renouvellement matériel, etc.
- Identifier le **fonctionnement des industriels** (ingénierie en interne ou non, maintenance externalisée ou non, capacité de financement de projet, intégration à des groupes, contexte économique) afin de rapidement les orienter vers un professionnel adaptée en qui l'industriel pourra avoir confiance : chaudiériste biomasse, bureau d'étude spécialisée, exploitant ayant des références.

Il considère qu'étant donné la complexité de tels projets, il ne connaît pas de projets réalisés qui n'ont pas été **accompagnés dès la phase amont par une entité spécialisée** quelle qu'elle soit.

Il complète en mentionnant que les industriels sont, comme tous maîtres d'ouvrage, très sensibles aux **retours d'expériences de leurs homologues**, les visites d'installations sont donc à privilégier.

Commentaires :

E. PAYEN souligne donc l'importance du rôle des exploitants dans la mise en œuvre de nouveaux projets industriels. Le **lien entre ces acteurs et les animateurs bois-énergie** devrait donc être toujours fort. Elle demande à G. DESMIER si, lorsqu'il travaillait en région il avait un contact privilégié avec les animateurs bois-énergie de son territoire. Il le confirme (lien avec AILE notamment). Pour les renforcer, il suggère aux animateurs d'organiser des **visites** que les exploitants sont toujours intéressés de mettre en place et qui les fait mieux connaître les animateurs. Voici la page internet d'Engie pour identifier les contacts locaux : <https://www.engie-cofely.fr/qui-sommes-nous/implantations/> . Il explique « N'hésitez pas à nous solliciter pour des visites de sites/chaufferies que nous pouvons organiser conjointement sur nos installations. Il n'y a pas meilleure façon de faire pour mobiliser les industriels en particulier à découvrir ces installations. Nous avons sur tout le territoire des chaufferies (> 300 en France) et même si elles ne sont pas « vapeur » ou chez un industriel, voir une installation bois collective (réseau de chaleur, hôpitaux, etc.) est toujours une bonne chose. »

E. MAYNADIE (SOLEVAL) suggère d'approcher les exploitants pour bénéficier de leur liste de prospects.

F. PAULUS explique que les exploitants sont bien sûr à approcher, mais qu'ils ne partagent pas facilement leur liste de prospects. G. DESMIER confirme qu'il n'y a pas ce genre de partage car il s'agit de démarches commerciales. Par contre, il informe que pour Engie toutes les installations pertinentes techniquement (et économiquement) de leur « portefeuilles » ont été sollicités pour une transition vers le bois. Tous les industriels ont donc été sensibilisés et ceux qui voulaient passer le pas l'ont fait. La marge de développement se situe pour Engie hors de leurs clients actuels.

D. JORIGNE (CUMA 85) demande à en savoir plus sur les **exonérations fiscales**. M. LE TREIS indique que certains exploitants agricoles bénéficient d'un remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). F. PAULUS et G. DESMIER confirment que des exonérations de TICGN sont observés dans certains secteurs d'activités (liste dans une Directive européenne) dans un objectif de limiter la délocalisation de ces entreprises. Il s'agit d'installations supérieures à 20 MW, mise à part AIRBUS qui bénéficie aussi d'un taux réduit. Le marché européen des quotas Carbone peut également être un bon argument pour mobiliser sur le bois-énergie. E. PAYEN explique qu'en 2020/2021 un webinaire dédié aux questions financières des projets industriels devrait être mis en place par le CIBE, ces questions semblant prégnantes.

VI. Point de vue d'un réseau d'animation des entreprises dédié à l'énergie, Orace

L. LE FLOCH explique les missions du réseau d'animation, Orace, dans un premier temps.

Elle présente le « SWOT » ou « FFOM » (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) de la maîtrise de l'énergie en entreprise, ainsi que la démarche globale d'une entreprise : « Hendrix genetics ». Enfin, elle illustre la démarche de mobilisation par rapport au bois-énergie depuis 2015 avec le soutien d'Atlanbois via des visites et des webconférences.

Elle identifie les **freins** à l'heure actuelle comme étant :

- Décideurs/dirigeants peu motivés
- Référent Énergie multi-casquettes qui a peu de temps à consacrer à des questions particulières comme le bois-énergie
- ROI (Temps de retour sur investissement) attendu très court (< 2 ans ...)
- Prix de l'énergie trop bas
- Sentiment d'avoir déjà tout fait,...

Commentaires :

*M. LE TREIS analyse que ces projets sont compliqués à mettre en enclencher car il y a l'attente d'un Taux de Rentabilité Interne (TRI) très court et un manque d'expertise des porteurs. Il suggère donc de s'intéresser à des **modes de montage alternatifs** : délégation de maîtrise d'ouvrage, location avec option d'achat (LOA), tiers investisseur,.... Il demande le point de vue des autres participants. G. DESMIER est d'accord avec cette analyse. F. ANGEBAULT explique que cela existe déjà dans le domaine du solaire thermique. Le point d'attention à avoir est le risque d'engagement par rapport à la durée d'utilisation de l'énergie pour l'industriel.*

Recommandations

Synthèse des bonnes pratiques pour les animateurs :

- ➔ Aspect technique :
 - complexité qui nécessite de rapidement être épaulé par un expert
 - rassurer sur la fiabilité technologique
 - optimisation énergétique à rappeler
 - récupération de chaleur fatale
- ➔ Aspect économique :
 - Attente de rentabilité rapide, tarifs énergie fossile bas
 - Soutiens financiers à rappeler
 - Exonérations fiscales potentielles
 - CCE, TICGN qui devraient être rétablies
 - Critères de mise en place de quotas CO₂ à maîtriser
 - Prix stable du bois-énergie
- ➔ Secteurs à cibler :
 - Fort et régulier besoin en chaleur
 - Sous-produits valorisables énergétiquement
 - Espace disponible pour silo voire stockage de combustible
- ➔ Autres attentions dans le démarchage :
 - Image « verte » à promouvoir
 - Confidentialité
 - Rassurer sur la garantie de l’approvisionnement
 - Documents de communication à maîtriser
 - Se former via les MOOC proposés par l’ADEME : Rôle du référent énergie dans les entreprises notamment
 - Pas de phoning, pas de courriers postaux
 - S’appuyer sur les CCI et leurs réseaux
 - Organiser des visites d’installations de « concurrents »
 - Lien avec les exploitants d’installations industrielles à consolider (Engie,...) pour collaborer dans l’organisation de visites notamment

A approfondir par le CIBE :

- ➔ **Exonérations fiscales et aspects financiers des projets industriels bois-énergie :**
 - Organiser un webinaire en 2020/2021 ?
- ➔ **R&D EnR chaud et froid ?**
- ➔ **Montage de projets alternatifs : délégation de maîtrise d’ouvrage, location avec option d’achat (LOA), tiers investisseur,....**

A approfondir par l’ADEME :

- ➔ **R&D EnR chaud et froid ?**

En annexe :

- Liste des participants
- Support
- Enregistrement du webinaire en ligne sur le site du CIBE